

REGLEMENT TECHNIQUE

Country Master Team (édition 2010)

COMPETITION AMICALE DE DANSE COUNTRY PAR EQUIPE

Description

Les **COUNTRY MASTER TEAM** sont des compétitions de loisirs ouvertes aux danseurs et danseuses amateurs en formation par équipe.

- **Catégorie COUNTRY ACADEMIC (I & II)** : 5 danseurs au minimum et 14 au maximum
- **Catégorie COUNTRY SHOW** : 4 danseurs au minimum et 20 au maximum

Les chorégraphies sont entièrement libres et aucune musique n'est imposée. La durée de la prestation chorégraphique ne doit cependant pas excéder 6, 8 ou 12 minutes selon la catégorie. L'équipe compétitrice doit prendre ses dispositions pour être en conformité avec le règlement.

Chaque club ou structure peut présenter plusieurs équipes *dans des catégories différentes* et dans la limite fixée par la commission technique. La commission technique se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite fixée, pour des raisons relatives à l'organisation et au bon déroulement de la compétition. Seules les inscriptions réceptionnées complètes et accompagnées de la liste des participants seront prises en compte.

Le fait de participer et de s'inscrire aux **COUNTRY MASTER TEAM** engage les danseurs, et leur instructeur à respecter le règlement relatif à la compétition.

Le représentant de l'équipe devra, dès son arrivée sur les lieux de la compétition, faire valider la participation de son groupe auprès du coordinateur artistique (validation de la liste nominative des inscrits), et lui remettre le CD de la musique utilisée. Le fait de ne pas se présenter au coordinateur peut entraîner un abandon par forfait de la compétition.

Les COUNTRY MASTER TEAM ont pour but de :

- Permettre à des **danseurs et danseuses amateurs**, de présenter dans un esprit d'émulation et d'échange, leurs créations chorégraphiques dans de bonnes conditions scénique, technique et chorégraphique.
- Réunir élèves, danseurs, chorégraphes, enseignants, techniciens, responsables afin de partager ensemble : *expériences et compétitions dans le domaine de la danse country.*
- Favoriser et veiller à conserver et promouvoir les orientations de la danse country.

- Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, les COUNTRY MASTER TEAM prévoient plusieurs catégories :

Description des catégories :

COUNTRY ACADEMIC

Cette catégorie rassemble des chorégraphies, originales ou non, issues de formes de danse habituellement pratiquées en danse Country (Line, Partner, Freestyle, Mixer) et sont composées d'un certain nombre de répétitions des figures (murs), avec des formations alignées (les déplacements sont toutefois permis, voire conseillés). Ce qui n'exclut pas une certaine dose de créativité dans l'enchaînement des chorégraphies, le choix des musiques, les déplacements, etc...

La créativité se retrouvera surtout dans le choix des musiques et des costumes, le respect du rythme et de la structure musicale, la précision des alignements, le choix judicieux des déplacements. Une entrée et une sortie sont recommandées en Niveau I, obligatoires en Niveau II.

Deux niveaux sont proposés dans cette catégorie :

Academic Niveau I : Les danseurs sont de niveau débutant et novice (*c'est-à-dire inscrits dans un cours de 1^{ère} ou 2^e année au jour de la compétition régionale*). La durée de la prestation est limitée à 6 minutes, avec un enchaînement de 4 chorégraphies différentes au maximum, les figures employées ne doivent pas présenter de difficultés techniques excessives (par ex. enchaînements de plusieurs tours, figures ou enchaînements de pas compliqués (comme les Pidgeon Toe par ex.), tempo très rapide, etc.)

Academic Niveau II : Les danseurs sont de niveau Intermédiaire et Avancé (*c'est-à-dire inscrits dans un cours de 3^e ou 4^e année voire plus, au jour de la compétition régionale*). La durée de la prestation est fixée à 8 minutes, le nombre de chorégraphies est laissé libre, il n'y a pas de restrictions concernant les difficultés techniques ni le tempo.*

Il n'est pas possible de mélanger des danseurs de niveaux Intermédiaire ou Avancé aux danseurs d'une équipe qui concoure en Niveau I. Si une équipe est composée de danseurs de plusieurs niveaux, elle doit concourir en Niveau II.

Toute équipe classée première dans la catégorie *Academic Niveau I* devra concourir l'année suivante dans la catégorie supérieure.

* Le président de l'association devra remplir une attestation sur l'honneur, figurant sur le bulletin d'inscription de l'équipe, mentionnant le respect de cette condition. Il sera donc responsable en cas de tricherie.

COUNTRY SHOW

Catégorie de danseurs de tous niveaux souhaitant présenter un **spectacle**, dont l'aspect créatif et artistique est le point central.

Cette catégorie rassemble des chorégraphies, originales ou inspirées de chorégraphies existantes, moins répétitives que dans la catégorie Academic, se déroulant comme un spectacle avec une mise en scène et des déplacements élaborés et variés. La durée de la prestation est fixée à 12 minutes.

La créativité se retrouvera dans le choix des musiques et des costumes (les changements de costumes et les accessoires sont permis), le déroulement du scénario, le respect du rythme et de la structure musicale, l'enchaînement des déplacements ou des scènes, l'originalité de l'entrée et de la sortie.

Un seul niveau est proposé dans cette catégorie, des danseurs de tous niveaux peuvent donc composer une même équipe.

Les participants :

Les COUNTRY MASTER TEAM régionaux et nationaux sont ouverts à tous les danseurs (les mineurs doivent fournir une autorisation parentale ainsi qu'une autorisation de publication d'image). Chaque équipe est constituée de danseurs, d'un **animateur** (son représentant) et d'un **accompagnant** (*technicien, costumier*), seules ces personnes ont un accès réservé en coulisse et aux vestiaires.

Sur une même saison une "équipe" doit rester composée des mêmes danseurs jusqu'à la finale (avec une tolérance de 25% de remplaçants), si possible les noms des remplaçants doivent être mentionnés sur la fiche d'inscription à la compétition régionale.

IMPORTANT : Les **animateurs** peuvent participer avec leur équipe à la compétition *exclusivement dans les catégories Academic Niveau II et Team Country Show*.

REGLEMENT

Les COUNTRY MASTER TEAM sont soumis aux règles suivantes :

1) ENGAGEMENTS, ASSURANCES

Un droit d'engagement sera demandé aux danseurs ou clubs *non membres de la FFCLD* lors des compétitions.

Chaque club ou structure s'engage à présenter des équipes de danseurs titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse valable pour l'année en cours. En cas de non appartenance à une structure les danseurs devront obligatoirement présenter lors de leur inscription le certificat médical précité individuellement, une copie de la carte d'identité ou la carte FFCLD à jour de cotisation.

Il en va de même pour les conditions relatives aux assurances.

Les participants qui ne pourront justifier des documents relatifs aux assurances et d'une attestation d'assurance se verront refuser l'accès à la compétition.

II) STYLE DE PRODUCTION, TYPE DE DANSE ET MUSIQUE

a) Choix musical pour la catégorie **COUNTRY ACADEMIC**

Les danses et musiques de cette catégorie sont exclusivement de type Country, Rock, East Coast Swing, West Coast Swing, Cha-cha, Two Step, Blue Grass, etc. Les danses avec des orientations celtiques sont également acceptées, ainsi que les musiques Country « remastérisées » (Par ex. Country Roads interprété par Hermes House Band).

Les danses sur des musiques de type disco, funky, hard rock engagent automatiquement l'exclusion de la notation par le jury. Toutefois, l'utilisation ponctuelle de musiques non Country est autorisée sous forme de "ponctuations" ou "illustrations" sonores (d'une durée limitée).

Les chorégraphies présentées peuvent être la reprise d'une danse existante ou faire l'objet d'une création.

b) Choix musical pour la catégorie **COUNTRY SHOW**

Le choix musical devra comporter au moins 80% de musique Country au sens large (Country moderne, remastérisée, musique celtique) dans une même production chorégraphique, ne sont pas acceptées les musiques de type Hip-Hop, Rap, Disco, Funky, etc...

PRÉCISION: Il s'agit d'une compétition de danse Country, le jury s'attend à entendre une certaine musique.

Un choix musical trop éloigné de la Country peut être pénalisant.

Les chorégraphies présentées peuvent être la reprise d'une danse existante ou faire l'objet d'une création.

c) Musique (Support et durée)

Chaque musique sera enregistrée sur un **CD audio** de bonne qualité avec une seule piste (*il est conseillé d'avoir une copie supplémentaire*). Les supports MP3 peuvent être acceptés en remplacement d'un CD défaillant.

Les musiques sont remises le jour-même au coordinateur, au moins **1 heure avant le début du concours**. Le nom du club, la catégorie, seront indiqués sur le CD et la pochette du CD.

La durée *maximum* de la prestation chorégraphique sera de :

- **6 minutes** pour la catégorie **Academic Niveau I**,
- **8 minutes** pour la catégorie **Academic Niveau II**,
- **12 minutes** pour la catégorie **Team Country Show**,

y compris les temps d'entrée et de sortie. Toute prestation dépassant ces durées maximum sera pénalisée (une tolérance technique de 10 secondes est acceptée).

En cas de défaillance du matériel de sonorisation de l'organisateur le groupe sera invité à recommencer sa prestation depuis le début.

III) Espace de compétition, règles de conduites, costumes et accessoires

a) Espace de compétition

L'espace de compétition est clairement matérialisé et délimité. L'espace de danse sera éclairé par des projecteurs. Le sol de l'espace de danse est revêtu d'un plancher de bonne qualité.

Les candidats auront à leur disposition un vestiaire pour s'habiller. Selon les infrastructures une salle d'échauffement pourra également être mise à leur disposition.

Si l'entrée et la sortie du praticable ne se font pas au même endroit, il est impératif qu'une personne accompagne les candidats à l'entrée du praticable, et qu'une autre les attende à la sortie.

b) Règles de conduite, costumes et accessoires

1. Les règles de conduite

Toute équipe dont les supporters, ou le public d'un club, ayant des comportements agressifs, irrespectueux, injurieux sera exclue du concours.

2. Costume pour les compétitions COUNTRY ACADEMIC

Les tenues de clubs sont autorisées. Les tenues ne doivent pas dénaturer l'allure country; ni être indécentes ou vulgaires, ni présenter un caractère dangereux ou choquant.

Tous les costumes doivent être en harmonie avec le caractère de la danse country. Les danseurs sont obligatoirement chaussés de bottes ou bottines à lacets. Les baskets et chaussons de danse sont interdits. Le seul couvre-chef autorisé et obligatoire pour les hommes est le chapeau de type Stetson, les dames et demoiselles peuvent si elles le souhaitent danser tête nue.

Les pantalons sont acceptés pour les dames. Lorsque les dames portent des jupes longues, leur longueur doit permettre au jury de juger aisément l'évolution des pieds. La tenue **ne doit pas être excentrique**.

Les chemises à franges sont acceptées. Les accessoires ne sont pas autorisés tels que (*lunettes de soleil, éperons, téléphone portable à la ceinture, revolver ou autre holster*).

3. Costume pour les compétitions COUNTRY SHOW

Les costumes sont libres. Toutes les tenues sont acceptées à condition qu'elles ne soient ni indécentes ni vulgaires, et ne présentent aucun caractère dangereux ou choquant.

Les accessoires sont autorisés à condition qu'ils ne soient ni dangereux, ni trop bruyants.

4. Matériel et accessoires

Un temps de mise en plateau peut être accordé pour chaque groupe (toutes catégories), pour lui permettre d'installer un décor en fond ou éléments scéniques. Ceux-ci doivent être maniables et installés très rapidement (*3mn maximum d'installation et de désinstallation*). Ils devront être ignifugés ou ininflammables (M1).

La présence d'un responsable non danseur est fortement conseillée avec les régisseurs sonorisation durant la mise en plateau et durant la compétition.

IV) Le jury

a) Critères artistiques de notation « COUNTRY ACADEMIC »

Le jury tient compte de :

La capacité à transmettre au public (sourire, tenue corporelle, regard, etc.)

L'originalité, la créativité de la chorégraphie et de ses transitions

L'interprétation musicale (choix de la musique, rythme et tempo adaptés à la chorégraphie)

La précision technique

L'harmonie scénique du groupe et son niveau d'ensemble (costumes, synchronisation)

La valeur chorégraphique (créativité, déplacements, cohérence musicale)

b) Critères artistiques de notation « COUNTRY SHOW »

Le jury tient compte des mêmes critères cités précédemment dans la catégorie COUNTRY ACADEMIC, plus :

Le choix et l'originalité des costumes

La mise en scène générale, rythme général de la prestation, variété de la musique et/ou des enchaînements.

En cas de litige ou de contestation, seul le représentant (*animateur*) de l'équipe peut formuler une requête exclusivement auprès du président du jury, qui lui accordera un entretien après consultation de l'ensemble des membres du jury.

c) Composition du jury

Le jury compte 5 juges au maximum et 3 au minimum, plus 1 secrétaire assisté de 1 collecteur (le coordinateur peut remplir cette fonction). Il peut être composé de juges professionnels, d'enseignants ou d'animateurs. Le président du jury est nommé par la commission technique de la FFCLD.

Le président du jury juge la compétition au même titre que les autres membres du jury, son rôle consiste à réunir les cotes attribuées par les différents juges, à argumenter afin de départager d'éventuels ex-æquo.

Le jury se réunira après la compétition afin de prendre connaissance du classement final (fourni par le ou la secrétaire), de délibérer pour départager les éventuels ex-æquo et d'attribuer les prix annexes (Prix FFCLD, Espoir, Prix spécial du Jury, Prix de la Ville, etc...)

Le nom de chaque juge figure sur la table de jugement.

Une fiche de notation type est annexée au présent règlement.

En cas de non présentation ou retard sur la piste de concours, l'équipe sera déclarée

« Abandon par forfait ».

V) Sélection et finale

La sélection s'effectue par classement.

Les sélectionnés se verront attribuer un prix (Grand Prix, Prix d'Excellence, Prix d'Honneur, etc... avec "félicitations du Jury" ou mention si besoin est) et le gagnant de la catégorie *COUNTRY SHOW* ou de chaque catégorie (ce choix est laissé à l'appréciation de l'organisateur) présentera sa chorégraphie pendant la soirée.

Les équipes sélectionnées, 3 au plus, par catégorie, pourront participer à la finale nationale. La commission technique de la FFCLD décidera du nombre d'équipes en finale 3 mois avant l'événement.

Les équipes doivent présenter la même chorégraphie en finale ou un enchaînement identique à plus de 50%.

Pénalités

Le but de cette compétition étant avant tout de passer un moment agréable durant lequel les talents des clubs sont mis en valeur, il convient que chacun respecte le présent règlement et respecte également ses concurrents.

C'est pourquoi certaines pénalités peuvent être prévues en cas de non-respect du présent règlement et en cas de :

- Désistement sans motif de la compétition.
- Comportement discourtois ou désagréable vis à vis du public, des juges, des membres de la fédération, des autres participants ou des organisateurs ou avec des membres de l'équipe technique ou administrative.
- Dépassement de la durée chorégraphique
- Non respect de la tenue vestimentaire
- Retard d'une équipe qui ne se présente pas dans les temps.
- Tricherie pour s'être inscrit en Niveau I alors que certains danseurs de l'équipe sont de niveau Intermédiaire ou Avancé. La découverte d'une telle tricherie pendant la compétition peut amener à juger l'équipe dans une autre catégorie voire même entraîner sa disqualification, si la tricherie est découverte ultérieurement, l'équipe ne pourra plus participer à d'autres compétitions Masters Team FFCLD.

VI) Acceptation des conditions

Le fait d'inscrire une équipe de danseurs et de participer à la compétition « COUNTRY MASTER TEAM » engage l'acceptation des conditions relatives au présent règlement.

Toute contestation éventuelle devra être adressée à la commission technique de la FFCLD.

La fiche d'inscription doit être remplie de manière claire et lisible sans omettre aucun renseignement.

FICHE DE NOTATION

COUNTRY ACADEMIC Niveaux I & II

Critères de notation	Nombre de points
Exécution Technique (<i>respect des positions, appuis, technicité des pas</i>)	30
Valeur chorégraphique (<i>créativité, mouvement, déplacement</i>)	20
Niveau d'ensemble (<i>harmonie, synchronisation des danseurs</i>)	20
Expression scénique (<i>sourire, cadence, rythme, etc</i>)	15
Musique (<i>choix musical, transitions</i>)	10
Costumes	5

Total sur 100 points

FICHE DE NOTATION

TEAM COUNTRY SHOW

Critères de notation	Nombre de points
Créativité, Originalité du Show	30
Exécution technique (<i>respect des positions, appuis, technicité des pas</i>)	20
Harmonie et expression Scénique	15
Valeur chorégraphique (<i>créativité, mouvement, déplacement</i>)	15
Musique	10
Costumes	10

Total sur 100 points

FICHE D'INSCRIPTION

A remplir par chaque équipe se présentant à la compétition

Nom du Club :

Nom de l'équipe :

Adresse postale :

Nom du président :

Adresse :

Adresse e-mail@.....

Nom du responsable (animateur) :

Adresse :

Adresse e-mail@.....

Téléphone fixe et portable :/...../...../...../..... /...../...../...../.....

Nom des personnes accompagnant l'équipe (2 personnes maximum)

.....

CATEGORIES	Nombre de danseurs sur scène (respecter le nombre autorisé pour la catégorie choisie)	Nombre de danseurs composant l'équipe (en comptant les remplaçants)	Durée totale du montage musical Selon durée max. autorisée pour la catégorie choisie + tolérance de 10 secondes
COUNTRY ACADEMIC Niveau 1			
COUNTRY ACADEMIC Niveau 2			
COUNTRY SHOW			

Cette même équipe (ou certains de ces membres, préciser combien) a-t-elle déjà participé à une précédente compétition MASTERS TEAM FFCLD ?

.....

Si oui laquelle (date et lieu) :

Classement obtenu :

Merci de vous acquitter des frais d'inscription d'un montant de xx €/équipe, pour les clubs ne faisant pas partie de la FFCLD (chèque à libeller à l'ordre de la FFCLD).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Date et Signature du Président de l'association

IMPORTANT : Etablir la liste nominative des participants en page suivante.

A remplir en cas d'inscription d'une équipe en catégorie **Academic Niveau I** :

Je, soussigné, _____, président(e) de l'association, atteste que les danseurs inscrits dans cette catégorie sont bien de niveau Débutant ou Novice, c'est-à-dire inscrits cette année dans les cours de 1^{ère} et 2^e année.

Date et Signature du Président de l'association

